

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

République Française

Commune de La Grande Paroisse

Seine et Marne

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un avril, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 7 avril 2026 et sous la présidence d'Emmanuel LEDOUX, Maire.

Sur les 23 membres du conseil municipal, 22 votants.

19 étaient présents : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, Maire, Serge COURROUX, Joëlle CROCHET, Jean-Luc EVEN, Danièle MARTINET CONTANT, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Jibraïl AMRI, Dimitri ARNOULD, Fabrice AUBERT, Malory AUMONT, Doris BERDUGO, Dayana CHEDEMBRUM, Sandrine GERIN, Axelle GINEAU, Emmanuel LABADILLE, Vincent ROCHER, Adeline SALGUEIRO VIDAL, Sylvie SIMOES, Amélie WILM, **conseillers municipaux**.

3 étaient absents représentés : Laurence SIMON représentée par Serge Courroux, Jean-Claude GALLOIS par Jean Riffaud et Simon LESIMPLE par Adeline Salgueiro Vidal.

1 était absente excusée : Emilie GIRAUD.

M. Jean-Luc EVEN a été désigné secrétaire de séance.

DEL202630 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Ayant entendu l'exposé de Madame l'Adjointe, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

1. D'attribuer les subventions aux associations comme suit :

Associations	Montant 2025	Montant 2026	Vote	Conseillers ne prenant pas part au vote
Amicale scolaire	3 000 €	3 000 €	Unanimité	
Amicale Collègues d'abord	18 000 €	16 800 €	Unanimité	
Amis de Montgelard	200 €	200 €	Unanimité	Joëlle CROCHET
Amicale des sapeurs pompiers	-	500 €	Unanimité	
Anciens combattants	700 €	700 €	Unanimité	Jean-Claude GALLOIS
Ars vitam eternaem	900 €	1 000 €	Unanimité	
Comité de Jumelage	1 800 €	1 800 €	Unanimité	
C3A - Joie de vivre	1 800 €	2 000 €	Unanimité	
Comité des fêtes	3 500 €	3 800 €	Unanimité	Joëlle CROCHET
Foyer rural	1 000 €	1 200 €	Unanimité	
GP Rando	450 €	450 €	Unanimité	Jean RIFFAUD
Les vignes oubliées	1 000 €	1 000 €	Unanimité	
Petit conservatoire	6 840 €	7 000 €	Unanimité	Danièle MARTINET CONTANT
USGP *	25 500 €	25 500 €	Unanimité	Vincent ROCHER
Donneurs de sang	300 €	300 €	Unanimité	
C. entente anc combattants	200 €	200 €	Unanimité	
La renaissance Voulxoise	-	50 €	Unanimité	

2. * Par 15 voix Pour, 6 Contre et 1 Abstention, le conseil municipal décide de verser la subvention de l'USGP en 2 fois : un premier versement de 90% puis le solde de 10% au vu des modifications comportementales dans la halle sportive.

3. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

4. D'adresser ampliation de la présente délibération au Contrôle de Légalité de Seine et Marne.

Ainsi fait et délibéré,

Fait à La Grande Paroisse, le 22 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc EVEN

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Emmanuel LEDOUX

